

7 NOVEMBRE 2021

9 H 30 À 20 H | JOUR DU SCRUTIN

31 OCTOBRE 2021

9 H 30 À 20 H | VOTE PAR ANTICIPATION



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

Le Bureau de la présidente d'élection est responsable de l'organisation de l'élection municipale générale pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, ainsi que toute élection partielle ou tout référendum prévu en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les élections municipales générales ont lieu le premier dimanche du mois de novembre tous les quatre ans. La prochaine élection municipale générale se tiendra le 7 novembre 2021.

Ce bulletin présente l'information nécessaire en vue du prochain scrutin électoral du 7 novembre 2021.

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité à la section suivante : <http://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/elections-municipales>

Informations aux électeurs

Les conditions requises pour être électeur sont les suivantes :

- Être une personne physique;
- Avoir 18 ans;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas être frappé d'une incapacité de voter prévue à l'article 53, c'est-à-dire ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

ET

Remplir une des deux conditions suivantes, soit :

1. Être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;

Ou

2. Être depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Avis d'inscription à liste électorale

La présidente d'élection va acheminer un avis à chaque personne inscrite sur la liste électorale. De plus, un avis sera envoyé si aucun électeur n'est inscrit à l'adresse du domicile. Il est de votre devoir de venir vous inscrire lors de la commission de révision de la liste électorale.

Révision de la liste électorale

Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la



municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Salle du conseil au 1465 rue Principale

Lundi 18 octobre de 19 h à 22 h

Lundi 25 octobre de 10 h à 13 h

Lieu et date de vote

Jour d'élection :

Dimanche 7 novembre 2021 de 9h30 à 20h

Centre communautaire (sous-sol de l'église) au 1452 rue Principale

Jour d'élection par anticipation :

Dimanche 31 octobre 2021 de 9h30 à 20h

Centre communautaire (sous-sol de l'église) au 1452 rue Principale

Vote par correspondance : mesures règlementaires 2021

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile est dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie;
 - Présentez des symptômes de la COVID-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- Vous êtes dans un centre d'hébergement ou dans un établissement de santé, soit:
 - Vous êtes domicilié dans une résidence privée pour aînés (RPA) inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
 - Vous êtes domicilié dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans un centre hospitalier ou de réadaptation.

Comment faire votre demande?

Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit au bureau de la présidente d'élection, situé au 1461 rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick, par téléphone au 819-359-2731 poste 1 ou dg@st-remi-de-tingwick.qc.ca . Vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.



Les demandes seront valides pour l'élection du 7 novembre 2021 et les recommencements qui en découlent.

- ❖ *Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance à partir du 17 octobre 2021 seulement. Cette demande sera valide uniquement pour l'élection en cours.*

Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.**

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

Personnes candidates

Maire :

- Mario Halley
- Mario Nolin (sortant de ce poste)
- Marc Parent

Poste 1 :

- Alain Groleau (sortant de ce poste) ***élu sans opposition***

Poste :

- Christian Boucher
- Marie-Josée Roulx

Poste 3 :

- Marco Couture (sortant de ce poste) ***élu sans opposition***

Poste 4 :

- Pierre Auger (sortant de ce poste) ***élu sans opposition***

Poste 5 :

- Brigitte Nadeau (sortant de ce poste) ***élue sans opposition***

Poste 1 :

- Pierre lenoir ***élu sans opposition***

Coordonnées de la présidente d'élection

Pour toutes questions ou informations en lien avec les élections municipales 2021, veuillez communiquer avec votre présidente d'élection :

Anouk Wilsey, présidente d'élection
1461, rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0
Courriel : dq@st-remi-de-tingwick.qc.ca
Téléphone : 819-359-2731, poste 1